

des jeunes Amérindiens ainsi «placés» était quatre fois plus élevé que celui des autres enfants canadiens, soit 3,2 p. 100 contre 0,8 p. 100.

Le même document souligne les facteurs de risque multiple associés à cette pauvreté, facteurs qui prédisposent les enfants autochtones aux problèmes sociaux de l'âge adulte. L'alcoolisme et la toxicomanie, de même que les sévices physiques et sexuels, sont monnaie courante dans le milieu ambiant de nombreux jeunes autochtones pauvres; ils sont souvent associés à des difficultés de vie à l'âge adulte :

Une enquête dans la bande Coldwater, en Colombie-Britannique, a révélé 497 cas de sévices physiques et sexuels et 49 cas d'inceste. Nous savons que les victimes de tels actes parviennent à l'âge adulte en concentrant toute leur énergie sur la maîtrise ou la dénéigation de la douleur qu'ils ont ressentie. Les victimes de l'inceste, en particulier, souffrent d'une perte débilante d'estime de soi et sont plus susceptibles de développer des tendances à l'autodestruction. Toutes les victimes de violence familiale ne deviennent pas elles-mêmes des parents tortionnaires. Mais plusieurs parents qui se livrent à des abus ont eux-mêmes souffert, enfants, aux mains de parents qui avaient eux-mêmes subi des sévices dans les établissements où on les avait envoyés. Ils ont acquis des modes de comportement qu'il leur faut désapprendre.⁽²⁸⁾

Comparées aux familles canadiennes en général, les familles indiennes reçoivent l'aide sociale en plus grand nombre. De fait, les témoins de l'APN ont indiqué que les enfants et adultes indiens qui touchent l'aide sociale au titre du RAC (290 000) sont plus nombreux que l'ensemble des assistés sociaux dans les quatre provinces de l'Atlantique (201 000).⁽²⁹⁾ Ils ont aussi affirmé que les fonds d'aide sociale que les autochtones reçoivent couramment pourraient être mieux employés si on leur donnait plus de latitude pour les gérer eux-mêmes:

...étant donné que nous ne voulons pas être des assistés jusqu'à la fin des temps, il est important que les autochtones puissent utiliser l'argent de l'assistance sociale pour créer des possibilités pour leur peuple.⁽³⁰⁾

Le Comité estime que l'on doit prêter attention à ces préoccupations. Il invite instamment le gouvernement fédéral à chercher, en collaboration avec les autochtones, les moyen d'accorder à ces derniers une plus grande latitude dans la gestion des fonds d'aide sociale.

L'APN nous a exhorté à prendre en considération l'indigence des enfants autochtones et surtout les effets à long terme de la pauvreté sur la vie et l'avenir de ces enfants. Ils ont demandé la collaboration de notre Comité à cet égard⁽³¹⁾, affirmant que:

La meilleure façon de régler les problèmes sociaux de nos communautés est de fournir à notre peuple des ressources adéquates pour qu'il subvienne à ses propres besoins, d'une façon conforme à ses propres aspirations et à son mode de vie... l'assistance sociale ne permettra pas de remédier à la pauvreté (des autochtones).⁽³²⁾

⁽²⁸⁾ Assemblée des Premières nations, 1989, p. 17.

⁽²⁹⁾ Délibérations, 6 mars 1990, fascicule 16, p. 43.

⁽³⁰⁾ Délibérations, 6 mars 1990, fascicule 16, p. 49.

⁽³¹⁾ Délibérations, 6 mars 1990, fascicule 16, p. 42.

⁽³²⁾ Délibérations, 6 mars 1990, fascicule 16, p. 44.